



DOMAINE : Élèves – Services à l'élève

En vigueur le : 6 novembre 2004

TITRE : Dépistage précoce et continu

Révisée le :

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## PRÉAMBULE

Il importe d'énoncer les principes régissant la prestation de programmes et de méthodes afin que chaque élève soit placé dans des situations d'apprentissage qui lui permettent d'être valorisé, de goûter au succès, de s'épanouir et d'être heureux.

## POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) offre un programme de dépistage précoce et continu qui est conforme aux énoncés contenus dans la Note Politique/Programmes n°11 (1982) du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le programme de dépistage précoce et continu pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année permet de déterminer de façon systémique les aptitudes et les besoins de chaque élève. Il fait partie intégrante de la livraison de services reliés à l'enfance en difficulté.